

La déclaration d'impôt

Mai et juin sont des mois très denses pour les entreprises. Les vacances d'été ont beau être imminentes, les professionnels ont une activité à faire tourner. Sans compter qu'il leur faut préparer leur déclaration d'impôt.

Contrôle fiscal

Au cours d'une année normale, l'administration fiscale contrôle quelque 50.000 déclarations à l'impôt des sociétés. Pendant la crise sanitaire, ce nombre a été considérablement réduit, puisque 37.000 déclarations relatives à l'exercice 2020 seulement ont été examinées en 2021. L'administration fiscale comptant rattraper son retard, vos clients chefs d'entreprise auront sans doute davantage de probabilités de subir un contrôle à partir de cette année.

Il est par ailleurs vraisemblable que les vérifications seront de plus en plus rigoureuses. Rappelons que Vincent Van Peteghem (CD&V), le ministre des Finances, a annoncé à la fin de l'an passé, en réaction au témoignage anonyme d'un certain nombre de fonctionnaires, son intention de renforcer la qualité des services de contrôle.

Vos clients ont donc tout intérêt à être très bien préparés et entourés.

En votre qualité de courtier, vous pouvez vous aussi contribuer au bon déroulement du processus, en vous tenant au côté de vos assurés. N'hésitez pas à leur adresser ces quelques conseils.

Avant, pendant et après le contrôle fiscal : trucs et astuces

Sachant qu'un entrepreneur averti en vaut deux, voici quelques conseils à donner à vos clients, à titre aussi bien préventif que réactif.

Avant le contrôle (à titre préventif)

1. Entourez-vous de partenaires de qualité

La plupart des entrepreneurs confient leur déclaration d'impôt à un expert-comptable ou un fiscaliste externe. Ils ont en effet tout intérêt à se faire aider par un professionnel non seulement pour rédiger et déposer la déclaration, mais aussi pour répondre aux demandes de précisions éventuelles, voire pour les aider en cas de contrôle. *Mieux vaut donc sélectionner ses partenaires avec le plus grand soin !*

2. Dossier en ordre convainc déjà à moitié

Il est extrêmement important de conserver tous les documents probants liés à l'exploitation de l'entreprise (si possible, les originaux, ainsi qu'une copie numérique sur un support durable). Que l'on parle de factures, d'extraits de compte, de chèques-repas, etc., plus la comptabilité est complète, mieux cela vaut. N'oubliez pas de documenter tout écart par rapport aux normes (légales), comme les amortissements accélérés et les rémunérations variables.

Pendant le contrôle

3. Faites immédiatement intervenir votre fiscaliste (externe)

Faites intervenir votre expert-comptable ou fiscaliste externe dès le premier contact avec l'administration fiscale (simple demande de renseignements, contrôle annoncé ou inopiné, etc.) et ne tentez pas de répondre vous-même aux questions. Ces experts sont les personnes qui connaissent le mieux la comptabilité de l'entreprise, puisqu'ils en ont complété la déclaration. Bref, à chacun son métier

4. Répondez aux questions, rien qu'aux questions

Montrez-vous concret et direct lorsque vous répondez aux questions du SPF Finances. Plus la collaboration sera efficace, mieux le contrôle se passera, pour les deux parties. Ceci dit, il n'est pas utile de dévoiler spontanément tous les secrets et transactions de l'entreprise : vous contenter de répondre aux questions posées suffira amplement. À l'inverse, toute réponse incertaine ou douteuse inciterait le contrôleur à chercher plus loin.

Après le contrôle (à titre réactif)

5. Vous n'êtes pas d'accord ? Contestez !

Vous n'êtes pas d'accord avec un point sur lequel le contrôleur a achoppé et vous avez la certitude d'avoir raison ? Contestez les conclusions sans attendre. L'enrôlement (c'est-à-dire l'enregistrement définitif) de la décision peut être précédé d'une phase de négociation amiable, durant laquelle vous pourrez vous faire assister par votre expert-comptable ou votre fiscaliste.

Le contrôleur pourra éventuellement revoir sa position, en fonction des précisions reçues à l'occasion de cet échange. Si ce n'est pas le cas, vous aurez toujours la possibilité d'entamer une action en justice, pour laquelle vous devrez alors faire appel à un avocat externe spécialisé.

Garantie « Protection juridique fiscale » d'Euromex

Se faire assister par un expert-comptable ou un fiscaliste externe à l'occasion d'un contrôle n'est pas gratuit. Euromex a mis l'an passé sur le marché une garantie que vos clients professionnels peuvent décider d'ajouter à leur police Entreprise.

En vertu de cette garantie, Euromex prendra à sa charge les honoraires et frais de l'expert-comptable qui assistera à l'occasion d'un contrôle l'assuré dont il aura précédemment complété la déclaration fiscale. Euromex rembourserait également les honoraires et frais des avocats en phase judiciaire, si le contrôle devait déboucher sur un conflit avec l'administration fiscale.

Envie d'en apprendre plus ? - Découvrez ici les **conditions** et la **brochure destinée aux clients, consacrée à la nouvelle garantie facultative Protection juridique fiscale**. [Découvrez le tarif ici](#).

Cordialement
Vos juristes Euromex

Brocom met l'accent sur la fiscalité au mois d'avril !
En tant que courtier Brocom, vous trouverez le matériel nécessaire pour souligner l'importance du courtier [ICI](#).



rechtsbijstand | protection juridique

Des juristes qui **écoutent**. Et **agissent**.

Generaal Lemanstraat 82-92 | B-2600 Berchem | T +32 3 451 44 00
Rue E. Francqui 1 | B-1435 Mont-Saint-Guibert | T +32 10 80 01 60